



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Communauté de Communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/090

**OBJET : REVENTE MATERIEL BIOLAB – OPHTALMIC
COMPAGNIE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Anne-Marie LABASTHE

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux du 14 mars et du 04 avril sont adoptés à l'unanimité.

**Le 20 juin de l'année deux mille vingt-
quatre à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. Fath
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme Libreau
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	D		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme Talabot	GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. Gachet	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	E	Mme Saby
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme Bourgade
BOURRIER Sylviane	E	Mme PrévotEAU	BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	E	M. Lemire	BORDELAIS Jean-François	D	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	E	M. Tamarelle
SOUBELET Véronique	E	Mme ViguiER	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. Aulanier			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/090

**OBJET : REVENTE MATERIEL BIOLAB – OPHTALMIC
COMPAGNIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L2122-22 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 « Actions de développement économique »,

Vu la délégation du Conseil communautaire accordée au Président de la Communauté de Communes de Montesquieu par délibération n° 2021/87 du 8 juillet 2021,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 29 mai 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Technopole Bordeaux Montesquieu, dédiée aux sciences du vivant, aux sciences de l'ingénieur, aux écotechnologies et aux activités vitivinicoles, est la vitrine du développement économique de la Communauté de Communes de Montesquieu. Elle regroupe environ 100 entreprises et près de 1500 salariés.

Dans le cadre de la reconfiguration du projet Biolab, la Communauté de Communes de Montesquieu a fait le choix de revendre l'ensemble des machines et de conserver l'ensemble du mobilier.

Au vu de la demande de la société Ophthalmic Compagnie de pouvoir racheter une partie des machines du Biolab.

La Communauté de Communes de Montesquieu propose de revendre les machines suivantes à l'entreprise :

- Hotte série H Labopur à filtration H09 2 moteurs et passage trapèze sans filtre (référence 060481),
- Centrifugeuse Sorvall ST 16R (référence 11824243),
- Armoire comptoir 2 portes, produits inflammables 30 min, 113 litres (référence TX2020) avec caisson de recirculation avec filtre et raccordement pour vapeurs organiques (référence TX9120).

Le montant global pour l'achat de ces matériels est de 7 053 € HT (la TVA n'étant pas applicable).



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

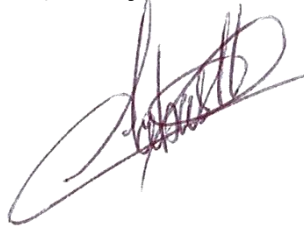
N°2024/090

**OBJET : REVENTE MATERIEL BIOLAB – OPHTALMIC
COMPAGNIE**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de revendre les machines précitées à la société Ophtalmic Compagnie pour un montant de 7 053 € HT,
- Mandate Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 20 juin 2024



Anne-Marie LABASTHE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240620-2024_090-DE

